

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2026

Le **deux février deux mille vingt-six à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit janvier, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINTE FLORENCE, sous la présidence de Madame GREAU Christelle, Maire

Etaient présents : **MM. GREAU Christelle, PELLE Jérôme, DUCEPT Sophie, BOUHINEAU Jean-Loïc, ROMAIN Coralie, RIGAUDEAU Joël, MATSERAKA Fanny, MARTIN Aurélie, CROUE Jean-Paul, BOSSARD Anaïs, MASSON Véronique, JAUNET Nicolas, SIONNEAU Maxime, DEVEAU Marjorie.**

Avait remis procuration :

Excusé : **Monsieur PELLE Jérôme (pour les points 1 à 3)**

Absent : **Monsieur GUERRY Jérôme**

Secrétaire de séance : **Monsieur JAUNET Nicolas**

Assistait également : **Madame SEILLER Perrine, Secrétaire Générale de Mairie**

Nombre de Conseillers Municipaux :

♦ En exercice	15
♦ Présents	14
♦ Votants	14

ORDRE DU JOUR :

2026-02-01 – BATIMENTS – VALIDATION DU PROGRAMME DETAILLE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRECHE

2026-02-02 – URBANISME – DENOMINATION DE VOIE

2026-02-03 – URBANISME – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC PIVETEAU BOIS ET LA SCI DE LA GAUVRIE

2026-02-04 – URBANISME – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET D'ENTREPOT LOGISTIQUE DE LA SARL VIRTUO LES ESSARTS

2026-02-05 – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT

2026-02-06 – FINANCES – FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS 2026

2026-02-07 – FINANCES – ADHESION CAUE

2026-02-08 – ENFANCE/JEUNESSE – ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE AU FORFAIT COMMUNAL D'UN ELEVE POUR L'ANNEE SCOLAIRE

2025/2026 A L'OGEC DE L'ECOLE SAINTE MARIE DE SAINTE FLORENCE

QUESTIONS DIVERSES



LA SEANCE EST OUVERTE A 19 H 00 SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LE MAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL A CHOISI POUR SECRETAIRE DE SEANCE MONSIEUR JAUNET NICOLAS

**LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JANVIER 2026
EST APPROUVE PAR 12 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTIONS.**

2026-02-01 – BATIMENTS – VALIDATION DU PROGRAMME DETAILLE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRECHE

Arrivée de Madame MARTIN Aurélie à 19h10

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avancée du projet de construction d'une nouvelle micro crèche.
Il est proposé au Conseil Municipal de valider le programme et l'enveloppe financière proposés par le cabinet d'assistance à Maîtrise d'Œuvre Vendée Expansion, et annexés à la présente délibération.

VU l'avis favorable des commissions patrimoine et affaires sociales en date du 14 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

VALIDE le programme architectural et technique détaillé pour la construction d'une micro-crèche

AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une micro-crèche

2026-02-02 – URBANISME – DENOMINATION DE VOIE

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

VU les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues, Madame le Maire, propose d'attribuer à la rue desservant notamment l'atelier communal, la dénomination suivante : Rue du Champ Prieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

VALIDE la dénomination suivante : « Rue du Champ Prieur »

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-02-03 – URBANISME – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC PIVETEAU BOIS ET LA SCI DE LA GAUVRIE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code civil, et notamment les dispositions relatives aux servitudes ;

Vu la demande formulée par PIVETEAU BOIS et la SCI de la Gauvrie visant à la constitution d'une servitude sur des parcelles communales ;

Vu le plan de situation et les documents techniques annexés à la demande ;



Considérant que PIVETEAU BOIS exploite un établissement situé sur le site de la Vallée ;

Considérant que, dans le cadre de la mise en conformité de cet établissement aux normes de protection incendie, la pose de deux poteaux incendie supplémentaires est requise ;

Considérant que l'implantation de ces équipements nécessite l'établissement d'une servitude de passage et d'implantation sur des parcelles appartenant au domaine privé de la commune, cadastrées section ZC numéros 77 et 78 ;

Considérant que cette servitude n'est pas de nature à porter atteinte à l'usage ou à la valorisation desdites parcelles communales ;

Considérant que les travaux, l'entretien, la maintenance et la remise en état des terrains seront intégralement pris en charge par la société bénéficiaire de la servitude ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS,

- **APPROUVE** la constitution d'une servitude au profit de PIVETEAU BOIS et de la SCI de la Gauvrie sur les parcelles communales cadastrées ZC 77 et 78
- **DIT** que la servitude est consentie à titre gracieux
- **DIT** que l'ensemble des frais liés à l'établissement de la servitude, aux travaux, à l'entretien des ouvrages, ainsi que la remise en état des terrains seront à la charge exclusive de PIVETEAU BOIS et de la SCI de la Gauvrie
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte, document ou convention nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

2026-02-04 – URBANISME – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET D'ENTREPOT LOGISTIQUE DE LA SARL VIRTUO LES ESSARTS

Arrivée de Monsieur PELLE Jérôme à 19h30

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation publique menée par la Préfecture de Vendée est en cours du 26 janvier au 20 février 2026 inclus, concernant le projet de construction d'un entrepôt logistique sur la commune de Sainte Florence, par la SARL VIRTUO LES ESSARTS. Cette consultation est effectuée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Madame le Maire précise que la Commune de Sainte Florence est consultée car il s'agit de la commune d'implantation. Elle ajoute que l'assemblée délibérante des Essarts-en-Bocage est également amenée à se prononcer sur ce projet de construction.

La présentation du projet indique que les parcelles ZT 109 et ZT 112 située au Sud-Est du site (correspondant à l'aménagement de la voie d'accès) seront rétrocédées à la mairie. Ce projet étant situé sur le Vendéopôle La Mongie, la rétrocession des parcelles comprenant la voie d'accès devra se faire auprès de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, émet un avis FAVORABLE au projet de construction d'un entrepôt logistique sur la commune de Sainte Florence par la SARL VIRTUO LES ESSARTS sous réserve que les parcelles ZT 109 et ZT 112 soient rétrocédées à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts.

2026-02-05 – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT

Madame le Maire expose que le projet de Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :



Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Secteur Château d'eau 1 et 2		Subvention Préfecture	16 820,40 €	60,00 %
Fourniture et pose poteau/bouche incendie	10 000,00 €			
Aménagement accès poteau incendie	4 054,50 €			
Secteur Lombardières 1		Sous-total	16 820,40 €	60,00 %
Aménagement accès, aire et plateforme d'aspiration	3 979,50 €	Emprunt		
Secteur Ferchaudière et Fief Chevrit		Autofinancement	11 213,60 €	
Fourniture et pose poteau/bouche incendie	10 000,00 €	Sous-total reste à charge de la collectivité	11 213,60 €	40,00 %
Total dépenses	28 034,00 €	Total Recettes	28 034,00 €	100,00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention d'Etat au titre de la DETR

2026-02-06 – FINANCES – TARIFS DES CONCESSIONS 2026

Madame le Maire rappelle que les tarifs des concessions de cimetière ont été fixés par le délégation spéciale le 25 janvier 2024.

Pour rappel, les tarifs en place sont les suivants :

Concession en pleine terre	30 ans	150 €
	50 ans	200 €
Concession en caveau	30 ans	1 260 €
	50 ans	1 310 €
Colombarium	15 ans	400 €
	30 ans	600 €
Cavurne	15 ans	400 €
	30 ans	600 €
Jardin de dispersion		50 €
Redevance caveau provisoire		1 jour : 20 € 1 mois : 50 € Mois suivants : 75 €/mois

Les tarifs pourraient être mis à jour comme suit :

- Proposition n°1 : suppression du tarif « concession en caveau » :



Tarifs 2026 - proposition 1

Concession en pleine terre	30 ans	150 €
	50 ans	200 €
Colombarium	15 ans	400 €
	30 ans	600 €
Cavurne	15 ans	400 €
	30 ans	600 €
Jardin de dispersion		50 €
Redevance caveau provisoire		1 jour : 20 € 1 mois : 50 € Mois suivants : 75 €/mois

- Proposition n°2 : suppression du tarif « concession en caveau » et mise en place d'un tarif pour le renouvellement des concessions cavurne et colombarium :

Tarifs 2026 - proposition 2

Concession en pleine terre (2 m²)	30 ans	150 €
	50 ans	200 €
Redevance 1ère occupation Cavurne et Colombarium	15 ans	400 €
	30 ans	600 €
Renouvellement Cavurne et Colombarium	15 ans	200 €
	30 ans	300 €
Jardin de dispersion		50 €
Redevance caveau provisoire		1 jour : 20 € 1 mois : 50 € Mois suivants : 75 €/mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- **VALIDE** la proposition n°2 des tarifs des concessions de cimetière 2026 comme suit :

Concession en pleine terre (2 m²)	30 ans	150 €
	50 ans	200 €
Redevance 1ère occupation Cavurne et Colombarium	15 ans	400 €
	30 ans	600 €
Renouvellement Cavurne et Colombarium	15 ans	200 €
	30 ans	300 €
Jardin de dispersion		50 €
Redevance caveau provisoire		1 jour : 20 € 1 mois : 50 € Mois suivants : 75 €/mois

2026-02-07 – FINANCES – ADHESION AU CAUE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée pour l'année 2026. En tant que membre de l'association, la commune pourra profiter de conseils, d'informations et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le montant de la cotisation est fixé à 60 € pour les communes de moins de 1 500 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** l'adhésion au CAUE de la Vendée
- **ACCEPTE** de payer la cotisation fixée à 60 €
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2026



**2026-02-08 – 2026-02-08 – ENFANCE/JEUNESSE – ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE AU FORFAIT COMMUNAL D'UN ELEVE POUR
L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 A L'OGEC DE L'ECOLE SAINTE MARIE DE SAINTE FLORENCE**

VU la délibération n° 2025-05-04 en date du 12 mai 2025, portant attribution du forfait communal (100 245 €) pour le fonctionnement de l'École Privée Sainte Marie sous contrat d'association à Sainte Florence, au titre de l'année scolaire 2024/2025 ;

Madame le Maire expose la demande de l'OGEC de Sainte Florence, qui gère l'École Privée Sainte Marie, sollicitant le versement d'un acompte au forfait communal 2025/2026 pour le fonctionnement de l'école, dans le cadre du contrat d'association signé entre la Commune de Sainte Florence et l'OGEC.

Madame le Maire propose de fixer cet acompte à hauteur de 4/12èmes du montant versé en 2025, soit un montant de 33 415 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement d'un acompte de 33 415 € à l'ordre de l'OGEC Sainte Marie de Sainte Florence.

QUESTIONS DIVERSES

- **CONVENTION VIGIFONCIER AVEC LA SAFER**
Dans le cadre de la convention VIGIFONCIER avec la SAFER, la Communauté de Communes demande la désignation de trois référents pour la commune : Joël RIGAUDEAU, Maxime SIONNEAU et Perrine SEILLER
- **SCDECI (SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE)**
Une réunion de travail est organisée le lundi 9 février à 14h00 en mairie afin de déterminer les solutions techniques à retenir pour les secteurs déficitaires et programmer les travaux. Christelle GREAU, Marjorie DEVEAU, Jérôme PELLE, Loïc BOUHINEAU et Joël RIGAUDEAU seront présents.
- **TRAVAUX BAR/RESTAURANT**
Suite à la réception de l'étude de faisabilité de Vendée Expansion, la commission devra se réunir afin de déterminer le besoin.
- **REPAS DES AINES**
58 personnes sont actuellement inscrites au repas des aînés qui aura lieu à le jeudi 19 février à L'Oie. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 6 février 2026.
- **COMMISSION ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**
Les travaux concernant la voie de désenclavement dans la zone de la Mongie devraient débuter fin février-début mars. Deux food-truck vont s'installer dans la zone.
- **REUNIONS & COMMISSIONS MUNICIPALES**
Réunion d'Adjoints : la prochaine réunion est fixée au lundi 9 février 2026 à 19h00 en Mairie.
CCAS & Commission Affaires Sociales : la prochaine réunion est fixée au mardi 10 mars 2026 à 18h30 en Mairie.
Conseil Communautaire : la prochaine réunion est fixée au jeudi 12 février 2026 à 18h45 à la Communauté de Communes.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 2 MARS 2026 A 19H00

Madame GREAU Christelle
Maire
Présidente de Séance

Monsieur JAUNET Nicolas
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

